

CONSEIL MUNICIPAL

☞ REUNION DU 17 JANVIER 2023 ☞

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

- ▶ **TRAVAUX DE RENOUELEMENT DE POTEAUX D'INCENDIE**

- ▶ **ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

- ▶ **INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire, Jean-Luc MARQUANT

NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le 17 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de **SALIGNY SUR ROUDON**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MARQUANT, Maire.

Date de la convocation : 12 janvier 2022

Étaient présents : MMES et MRS MARQUANT Jean-Luc, ROUX Sylvain, LAINÉ Lionel, BERTHELOT Jean-Pierre, CHARPIN Karine, DUBUISSON Isabelle, DUBOIS Jean-Marie, KLEE Arnaud, LAMOTTE Magali, PACAUD Quentin, PERONNET Chantal, PETIT Dominique.

Absent(s) excusé(s) : CHABERT Gilles, DESMOULES Maryse, DE BARTILLAT Gérard
Absent (s) :

Procuration (s) : CHABERT Gilles à MARQUANT Jean-Luc, DESMOULES Maryse à ROUX Sylvain, DE BARTILLAT Gérard à LAINÉ Lionel

Secrétaire de séance : DUBOIS Jean-Marie

Présentation d'un **projet agri-voltaïque** (centrale solaire au sol) par la société VALECO

PROCES – VERBAL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal et le compte-rendu du 20 décembre 2022.

POINTS RAJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour.

- **Complément à la délibération 48 – 2022 : portant remplacement d'un agent recenseur et fixation de la rémunération**
- **Commune du Donjon – Convention pour le fonctionnement et achat de fournitures avec le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le point rajouté à l'ordre du jour.

SIVOM DE LA SOLOGNE BOURBONNAISE - RENOUELEMENT DE POTEAUX D'INCENDIE

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un devis du SIVOM de la Sologne Bourbonnaise concernant le remplacement de 3 poteaux d'incendie situés « Route de Pierrefitte ».

Le coût prévisionnel s'élève à :

Fournitures de 3 poteaux d'incendie pour un montant de 4 047.09 € HT et 4 856.51 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte le devis présenté,**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023 en section d'investissement.**

COMPLEMENT A LA DELIBERATION 48 – 2022 / REMPLACEMENT D'UN AGENT RECENSEUR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise par délibération en date du 20 décembre dernier portant les nominations et les rémunérations des agents recenseurs.

Il informe l'assemblée que Mme GERVAIS Isabelle sera remplacée par Mme CHARPIN Jeannine, suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer une indemnité forfaitaire de 604 € à Mme CHARPIN Jeannine et Mme CHARPIN Stéphanie pour la mission de collecte de recensement de la population.
- Dit que les dépenses liées aux frais de transport seront remboursées par la commune.
- Dit que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023 en section de fonctionnement.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SALIGNY SUR ROUDON ET LA COMMUNE DU DONJON SITUÉE DANS LE PERIMETRE DU RASED POUR LE FONCTIONNEMENT ET ACHAT DE FOURNITURES

Le Maire expose la convention entre la commune de SALIGNY SUR ROUDON avec la commune du DONJON pour les frais de fonctionnement et achat de fournitures du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

La commune du DONJON accepte d'être l'instance de gestion administrative et comptable des participations financières des collectivités et des dépenses. La gestion administrative du matériel est assurée par les membres du RASED.

Il est convenu entre les collectivités signataires de la convention de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Fonctionnement : achat de matériel d'ordre pédagogique et fournitures nécessaires au fonctionnement du RASED évalué par les enseignantes spécialisées chaque année.

Le Maire fait part à l'assemblée des frais pour l'année scolaire 2022/2023 et seront versés à la commune du DONJON en avril, mai 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- **De donner** son accord pour les frais de fonctionnement et achat de fournitures du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.
- **Approuve** les dispositions de la convention de partenariat de la commune du Donjon.
- **D'autoriser** le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

A. RECAPITULATIF DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ET DES RESTES A REALISER (RAR) REPORTES AU BUDGET PRIMITIF 2023

N°	OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
		BUDGET	REALISES	RAR 2023	BUDGET	REALISES	RAR 2023
314	MARCHE COUVERT	120 961.00	25 072.61	95 888.00	16 085.00 (DETR)	0.00	16 085.00
					9 848.00 (CR)	0.00	9 848.00
					19 695.00 (CD)	9 847.50	9 847.00
316	PROPRIETE ADMART – DEMOLITION	13 538.00	0.00	5 000.00	0	0.00	0.00
334	ADRESSAGE COMMUNAL	18 322.00	11 700.60	6 621.00	5 302.00 (DETR)	0.00	5 302.00
					5 891.00 (CR)	0.00	5 891.00
336	ACCESSIBILITE PMR BAT.	34 838.00	10 955.81	23 882.00	10 920.00 (DETR)	0.00	10 920.00
					9 360.00 (CR)	0.00	9 360.00
337	CREATION AIRE DE PIQUE-NIQUE	11 913.00	2 401.82	9 511.00	2 800.00 (DETR)	840.00	1 960.00
					3 600.00 (CR)	0.00	3 600.00
344	TRAVAUX HARMONISATION BATI	27 412.00	9 855.05	17 556.00	8 359.00 (CR)	0.00	8 359.00
					2 389.00 (FDC)	716.40	1 672.00
345	RECONQUETE DU CENTRE BOURG	38 445.00	20 750.00	17 695.00	9 612.00 (CD)	7 432.70	2 179.00
					16 019.00 (DETR)	9 236.00	6 783.00
347	BALISAGE DES SENTIERS DECOUVERTE	14 711.00	0.00	14 711.00	4 291.00 (CR)	0.00	4 291.00
					5 517.00 (DETR)	0.00	5 517.00
351	COLOMBARIUM CIMETIERE	9 747.00	0.00	9 747.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX		289 887.00	80 735.89	200 611.00	129 688.00	28 072.60	101 614.00

B. BALANCE DES REALISATIONS DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2022

opération	libellé	Dépenses	Recettes	Résultat
314	MARCHE COUVERT	25 072.61	9 847.50	- 15 225.11
334	ADRESSAGE COMMUNAL	11 700.60	0.00	- 11 700.60
335	AMENAGEMENT POINT MULTISERVICES	1 140.00	0.00	- 1 140.00
336	ACCESSIBILITE PMR BAT. COMMUNAUX	10 955.81	0.00	- 10 955.81
337	CREATION AIRES DE PIQUE-	2 401.82	840.00	- 1 561.82

	NIQUE			
339	STELE JARDIN DU SOUVENIR	1 810.00	0.00	- 1 810.00
342	REHABILITATION DU SOL DE L'ECOLE PRIMAIRE	0.00	1 295.00	1 295.00
343	DIVERS MATERIEL DU RESTAURANT	5 470.00	1 589.00	- 3 881.00
344	TRAVAUX D'HARMONISATION BATI COMMUNAL	9 855.05	716.40	- 9 138.65
345	ETUDE RECONQUETE DU CENTRE BOURG	20 750.00	16 668.70	- 4 081.30
346	DEFIBRILLATEUR	1 560.00	470.00	- 1 090.00
348	TRAVAUX DE VOIRIE 2022	144 769.71	35 754.36	- 109 015.35
349	ORDINATEUR POSTE ACCUEIL MAIRIE	1 225.13	512.60	- 712.53
350	MATERIEL DE VOIRIE / CU-REUSE	5 444.40	2 300.00	- 3 144.40
TOTAL		242 155.13	69 993.56	- 172 161.57

C. PROJETS DES NOUVEAUX PROGRAMMES 2023

<i>Opération</i>	<i>libellé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
352	LAVE-VAISSELLE WHIRLPOOL CANTINE ET SALLE DES FETES	7 660.00	FDC
353	REHABILITATION DU DISPENSAIRE	18 910.00	CD Solidarité 5000.00
354	VOIRIE 2023	23 923.00	CD 30 % 5666
355	RECONQUETE CENTRE BOURG Gîte : 316 800 Requalification traversée voie D15 : 46 998	363 798.00	
356	ACHAT DE TERRAIN ROUTE DE VAUMAS	45 000.00	
TOTAL		459 291.00	

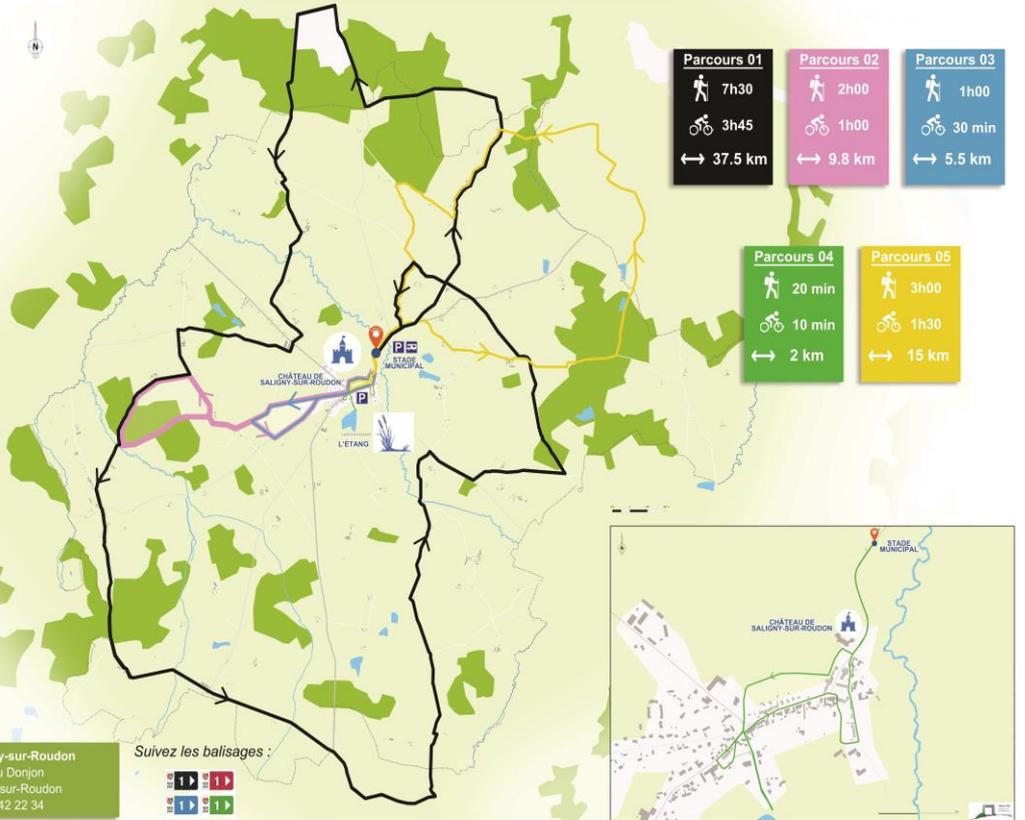
INFORMATIONS :

- a) **Programme RECONQUETE DU CENTRE BOURG** : M. ROUX Sylvain, adjoint au Maire expose le projet de la reconquête du centre bourg et convient de redéfinir le périmètre du centre bourg et de fixer les priorités sur 3 ou 5 ans. Il advient également d'orienter les travaux hors périmètre qui pourront être financés via les dispositifs d'aides classiques. Une réunion est prévue le 26 janvier prochain pour déterminer ce périmètre avec le conseil départemental. Il s'agit de la troisième proposition.
- b) M. ROUX Sylvain présente au Conseil Municipal les 5 **parcours de randonnées** et les panneaux d'accueil réalisés par le bureau d'études Réalités.

Le Château de Saligny-sur-Roudon



L'étang Chemin du Crou



- c) M. le Maire donne l'avancement des travaux **au marché couvert** (mise aux normes de l'électricité) ; il ne reste que la mise aux normes électriques à réaliser.
- d) M. le Maire donne l'avancement du programme de l'adressage communal (confection des plaques de rues). Il convient de mettre les plaques nominatives de rue après la réalisation du recensement soit fin Février.
- e) **La commission du budget** se réunira le samedi 4 février à 9 h à la salle de réunion de la Mairie pour finaliser l'orientation budgétaire 2023.

QUESTIONS DIVERSES :

- **La prochaine réunion du conseil municipal** est prévue le mardi 14 février à 19 h 30 en Mairie.